

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Université Ferhat Abbas Sétif 1  
Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre  
Département des Sciences de la Terre



جامعة فرحات عباس سطيف 1  
معهد الهندسة المعمارية و علوم الأرض  
قسم علوم الارض



## Procès-verbal de la réunion du comité pédagogique du département

En date du **31 Aout 2020** à 11h00, s'est tenue, au niveau de la salle des réunions du département des Sciences de la Terre, une réunion du comité pédagogique du département, sous la présidence de Monsieur le Chef de département, en présence des membres du comité pédagogique du département pour les deux filières.

### Ordre du Jour :

- 1- Discussion des points de l'arrêté N°633 du 26-08-2020.
- 2- Evaluation de l'enseignement en ligne via le site de l'institut.
- 3- Modalités de soutenance des mémoires Master 2 (Présentiel / en ligne).
- 4- Organisation des examens du S2 de l'année universitaire 2019-2020.
- 5- Attribution des notes TD et TP et stage de terrain.

### Etaient présents :

-Bersi Mohand   Chef du département	
-Demdoun Abdeslam   Chef de domaine	
-Hadji Rehab   Chef de filière géologie	
-Benhamrouche Aziz   Chef de filière Aménagement	
-Bellouche Mnd Amokrane   Responsable de Licence géologie	
-Maabed Sofiane   Responsable de licence Aménagement	
-Souadnia Sabrina   Responsable Master RMGE	
-Benmarce Keddour   Responsable Master Hydro	
-Zahri Farid   Responsable Master GIG	
-Yakoub Ali   Responsable Master VDSG	

Après lecture de l'ordre du jour par le chef du département les travaux ont débuté à 11h05.

Les membres du comité pédagogique présentent leurs condoléances aux familles des étudiants, enseignants et travailleurs ayant perdu des membres de leur famille.

Le comité pédagogique est conscient de la situation sanitaire que vit notre pays depuis le mois de Mars 2020 et de ses conséquences sur le déroulement des enseignements.

La méthode d'enseignement en ligne n'a pas été totalement efficace, notamment pour les étudiants en première et en deuxième année.

La majorité des étudiants ne disposent pas de connexion internet, n'ont pas de matériel nécessaire pour la lecture des PDFs volumineux, n'ont pas d'espace de travail propre à eux à la maison. Ainsi, les décisions du comité pédagogiques vont prendre en compte ces inconvénients.

### **1-Discussion des points de l'arrêté N°633 du 26-08-2020 :**

Les différents points de l'arrêté ont été discutés et le détail concernant certains points est donné dans les sections suivantes.

### **2- Evaluation de l'enseignement en ligne via le site de l'institut :**

Un taux de mise en ligne des cours estimé à 85% ce qui est très acceptable vue les conditions défavorables.

Le cours vont continuer en mode en ligne jusqu'au 17-09-2020, pour cela, les enseignants permanents qui n'ont pas publié leurs cours en ligne dans le site de l'institut doivent impérativement le faire dans les plus brefs délais.

### **3- Modalités de soutenance des mémoires Master 2 (Présentiel / en ligne) :**

La date des soutenances est ouverte jusqu'au 15-10-2020.

Les soutenances peuvent se faire en présentiel si l'encadreur et les membres du jury peuvent se présenter.

Les soutenances en présentiel seront obligatoirement à huis-clos.

Les soutenances peuvent se faire en ligne (sans présentation) en envoyant les mémoires en ligne par l'encadreur. Ce dernier doit proposer deux examinateurs.

Le problème de l'hébergement des étudiants en Master2 est soulevé aux responsables concernés.

### **4- Organisation des examens du S2 de l'année universitaire 2019-2020.**

L'évaluation des étudiants va être uniquement sur les parties traitées en mode présentiel avant le 12-03-2020.

Les examens en mode présentiel vont être uniquement sur les unités fondamentales.

Les examens des unités Transversales, méthodologiques et découverte vont être sous forme d'évaluation continue sur les cours donnés en mode présentiel.

Les dates et les plannings des examens sur les unités fondamentales seront fixés ultérieurement.

## 5- Attribution des notes TD et TP et stage de terrain.

Les notes de TD et TP vont être une évaluation continue sur les séances données en mode présentiel et sur les rapports des exposés.

Concernant les stages de Terrain, un thème commun sera donné par le responsable du stage qui va être évalué.

Le thème va être traité par des groupes d'étudiants ne dépassant pas le nombre de 10 pour deuxième année et 5 pour troisième année et Master 1. Les rapports peuvent être enrichis par des exemples concernant les régions des étudiants formant les groupes.

Les rapports des étudiants en deuxième et troisième année aménagement sur les thématiques proposés par Monsieur Benhamrouche seront considérés comme rapport de stage.

Le comité pédagogique considère les stages de terrain indispensable pour le cursus des étudiants, ainsi il insiste sur la programmation de ces stages durant l'année universitaire 2020-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

